

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DAC 61 Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Les Indépendances (9e) pour soutenir son projet d'investissement.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Les Indépendances (9e) et la signature d'une convention correspondante ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 29 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 80.000 euros est attribuée à l'association Les Indépendances, 1 rue de la Cathédrale 78000 Versailles. 199384 ; 2021_11901.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 80.000 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2021 et suivants.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante avec l'association Les Indépendances, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO